



COMMUNE DE BANNEGON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2010

Nombre de Conseillers

En exercice	11
Présents	11
Votants	11

Date de la convocation : 15.11.2010

L'an deux mil dix, le vingt trois novembre, à 18 h 15 le Conseil Municipal de BANNEGON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy JAMES, Maire.

Présents : Guy JAMES, Guy ALLIAUME, Laurent PICQ, Philippe ANDRE, Laurent CORDEBOIS, Gérard CHARPY, Jérôme BILBEAU, Claude DESOBLIN, Abdelaziz TOUNSI, Christian RICHARD, Jean MERILLEAU

Secrétaire : Jérôme BILBEAU

1-Approbation du procès-verbal précédent

Le PV précédent est approuvé à l'unanimité.

2-indemnité de conseil allouée au comptable du trésor

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à :

- Madame LAURENT Chantal du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

3- convention de remboursement des prestations indues du contrat de prévoyance collective maintien de salaire

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de remboursement des prestations indues de contrat de prévoyance collective de maintien de salaire avec la Mutuelle Nationale Territoriale.

4- demande de participation pour frais liés aux enfants scolarisés sur DUN

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération prise par le conseil municipal de DUN /AURON le 4 octobre 2010 concernant la demande d'une participation aux communes extérieures. Cette participation est liée aux frais de fonctionnement de la garderie périscolaire, la surveillance des cantines et des études pour les élèves extérieurs. Ainsi les frais seront dorénavant répercutés sur chaque commune au prorata du nombre d'enfant fréquentant ses services.

Le conseil décide de ne pas se prononcer tant que les chiffres ne sont pas donnés.

5- Litige Rigole du Clou

Monsieur le Maire donne la parole à Messieurs Guy ALLIAUME et Claude DESOBLIN pour expliquer l'avancée du dossier concernant le litige avec Monsieur Alain DEQUIEDT à la Rigole du clou. Une procédure a été lancée.

6- Etat des lieux Multiservices

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu l'Etat des lieux fait par Maître PIDANCE. L'Etat est conforme sauf au niveau des lampes pour les billards qui sont à enlevées. Monsieur le Maire va prendre contact avec Isabelle JUNCHAT.

7- Décisions modificatives

Budget Commune

Afin de procéder au remboursement de la caution de Madame Emilienne BONNET il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

Cpt 2315 op 30 (nouvelle mairie) : -232.00€
Cpt 165 dépenses (dépôt et cautionnement) : +232.00€

Le conseil accepte à l'unanimité.

Budget Multiservices

Afin de prévoir le remboursement de la caution du multiservices à Isabelle JUNCHAT il est proposé au conseil municipal de procéder à la décision modificative suivante :

Cpt 2315 op 12 (Matériel et outillage technique) : -762.25 €
Cpt 165 dépenses (dépôt et cautionnement) : + 762.25 €

Le conseil accepte à l'unanimité

8- Encaissement Chèque Remboursement - trop versé

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu un remboursement par le biais du trésor public sous forme de chèque concernant le remboursement d'un trop versé de taxe foncière pour la somme de 724.00 €

Le conseil municipal accepte ce remboursement.

9- SIABA Mise à disposition du cadastre numérisé

Dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre des travaux du SIABA pour la restauration et la gestion des cours d'eau des bassins de l'Auron et de l'Airain, il est nécessaire d'instituer une

convention de mise à disposition du cadastre numérisé avec ses communes membres ayant d'ores et déjà ce document disponible.

Ces données permettront au syndicat de réaliser une mise à jour précise des linéaires du cours d'eau de chacune des communes membres, d'informer les propriétaires riverains des démarches engagées et de constituer une demande de D.I.G (Déclaration d'Intérêt Général) pour intervenir en toute légalité sur les propriétés privées riveraines des cours d'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire à mettre à disposition le cadastre numérisé de la commune par le SDE au profit du SIABA et l'autorise à signer la convention.

10- Permanence du 31 décembre - inscription sur la liste électorale

Comme chaque année une permanence pour les inscriptions sur la liste électorale sera mise en place le 31 décembre 2010 de 11h à 12h.

11- Diagnostic SPANC

À ce jour plusieurs dossiers sur le diagnostic du spanc sont toujours en mairie. Le conseil décide de procéder à la distribution en faisant du porte à porte.

12- courrier reçu : Concours National de Fleurissement : Monsieur le Maire informe le conseil que le jury régional a décidé de maintenir la fleur attribuée l'an dernier à la Commune, compte tenu de la qualité du travail que continue d'accomplir le personnel chargé des espaces verts.

La séance est levée à 19h45

Le Maire,
Guy JAMES

<i>Guy JAMES</i>	<i>Guy ALLIAUME</i>	<i>Laurent PICQ</i>	<i>Philippe ANDRE</i>
<i>Laurent CORDEBOIS</i>	<i>G�rard CHARPY</i>	<i>J�r�me BILBEAU</i>	<i>Claude DESOBLIN</i>
<i>Abdelaziz TOUNSI</i>	<i>Christian RICHARD</i>	<i>Jean MERILLEAU</i>	